



## AVIS DE CONCOURS SUR ÉPREUVES D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

**DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES : LE JEUDI 23 JANVIER 2025**

Au titre de l'année 2025, les Centres de Gestion de la Région Normandie organiseront conjointement, le concours d'accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial. Les épreuves se dérouleront sur le département du Centre de Gestion organisateur de la spécialité.

**Concours interne** : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, en activité à la date de clôture des inscriptions c'est-à-dire le 17 octobre 2024, justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique de catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

**Concours externe** : ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle homologués au moins au niveau 3 (CAP, BEP) ou d'une qualification reconnue comme équivalente (en application du décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique).

En vertu du décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié, les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants peuvent faire acte de candidature à ce concours ainsi que les sportifs de haut niveau en vertu Code du Sport, Titre II, Chapitre I, article L. 221-3 sans remplir les conditions de diplômes.

**3<sup>ème</sup> concours** : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins soit d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par l'article L212-7 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée des contrats d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

SPÉCIALITÉS OUVERTES	CDG ORGANISATEURS	NOMBRE DE POSTES OUVERTS PAR TYPE DE CONCOURS		
		INTERNE	EXTERNE	3 <sup>ÈME</sup> CONCOURS
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	CDG 76	47	32	
Environnement, hygiène	CDG 61	10	6	2
Logistique, sécurité	CDG 27	9	7	
Restauration	CDG 27	19	13	1
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	CDG 14	8	6	
Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines	CDG 50	11		

### PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2024 AU MERCREDI 9 OCTOBRE 2024

- Soit lors d'une **préinscription sur le site internet**<sup>1</sup> du Centre de Gestion organisateur de la spécialité choisie par le candidat et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr ».
- Soit **par voie postale**<sup>2</sup> : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, email et n° de portable du demandeur au siège du Centre de Gestion organisateur de la spécialité.
- Soit à **l'accueil du Centre de Gestion**<sup>3</sup> organisateur de la spécialité. Un ordinateur sera mis à la disposition des candidats. Si nécessaire, des agents du CDG pourront accompagner les candidats dans cette démarche.

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE PRÉINSCRIPTION : Le JEUDI 17 OCTOBRE 2024.** Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier d'inscription complété et signé auprès du **Centre de gestion organisateur de la spécialité choisie**.

- Soit par voie dématérialisée**<sup>4</sup> pour les Centres de Gestion suivants : **CDG 76, CDG 61, CDG 27 et CDG 14**. Le candidat pourra déposer son dossier d'inscription dûment complété et signé sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du Centre de Gestion organisateur de la spécialité concernée **et** devra **impérativement clôturer/valider son inscription au plus tard le 17/10/2024** (avant minuit, heure métropolitaine). **ATTENTION** : La pré-inscription sera automatiquement annulée pour les candidats qui n'auront pas clôturé/validé l'inscription dans le délai requis. (Voir la procédure de dépôt par voie dématérialisée téléchargeable sur le site du CDG organisateur).
- Soit par voie postale**<sup>2</sup> à l'adresse du Centre de Gestion organisateur de la spécialité.
- Soit à l'accueil du Centre de Gestion**<sup>3</sup> organisateur de la spécialité.

<sup>1</sup> date limite de retrait des dossiers (au plus tard le 9/10/2024 avant minuit)

<sup>2</sup> cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi

<sup>3</sup> aux horaires d'ouverture

<sup>4</sup> clôture des inscriptions (au plus tard le 17/10/2024 avant minuit)

La préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le CDG organisateur de la spécialité, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complété et signé, dans le délai imparti. Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte affranchissement insuffisant, grève...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique à concourir. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou pour les Centres de Gestion CDG 76, CDG 14, CDG61 et CDG 27, le dossier transmis par voie dématérialisée, après signature, par dépôt sur l'espace sécurisé du candidat.

**Aucune demande de dossier ne sera prise par téléphone ou courriel. Aucun dossier transmis par courriel ne sera accepté.**

COORDONNÉES DES CDG ORGANISATEURS	
CDG 14	2 impasse Initialis - CS 20052 - 14202 HEROUVILLE SAINT CLAIR Cedex
CDG 76	40 allée de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE
CDG 27	10 bis rue du Docteur Michel Baudoux - BP 276 - 27002 EVREUX Cedex
CDG 61	rue François Arago - 61250 VALFRAMBERT
CDG 50	139 rue Guillaume Fouace - CS 12309 - 50009 SAINT LO Cedex.